

BUREAU

Séance du 7 novembre 2023

Délibération BU_20231107_002

Restructuration du centre de secours d'ECUEILLE - avenant n°1 au lot n° 9 relatif au carrelage, faïence avec l'entreprise REVETONE

VOTE : Adopté par 3 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention(s)

2 membre(s) étant absent(s)

LE BUREAU

Considérant que le quorum est réuni ;

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le code de la commande publique ;

Vu la délibération du 10 septembre 2021 relative à la délégation du conseil d'administration au bureau ;

Vu le marché n°2022-23-09 relatif à la restructuration du centre d'incendie de secours d'ECUEILLE, lot n°9 carrelage, faïence, passé avec l'entreprise REVETONE SAS ;

Vu le projet d'avenant n°1 ci-annexé ;

Considérant la nécessité de modifier la consistance des travaux de restructuration du centre d'incendie de secours d'ECUEILLE ;

DECIDE :

Article unique. L'avenant ci-annexé, relatif au marché passé pour la restructuration du centre d'incendie de secours d'ECUEILLE, n°1, marché n°2022-23-09, au lot n°9 carrelage, faïence, passé avec l'entreprise REVETONE SAS est approuvé et le président, ou son représentant, est autorisé à le signer.

Marc FLEURET

